morges
VILLE DE MORGES

RAPPORT
DE LA COMMISSION DE GESTION
AU CONSEIL COMMUNAL

N° 5/6.13

OBJET : GESTION 2012 - RAPPORT

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

La Commission de gestion 2012 a été convoquée le 21 janvier 2013 par la Municipalité. M. le Syndic Vincent JAQUES, accompagné du secrétaire communal M. Giancarlo STELLA, nous a reçus et informés des compétences, droits et devoirs de notre commission. Un échéancier nous a également été remis, accompagné d'une liste des disponibilités des membres de la Municipalité.

Cette première séance s'est déroulée en présence de 13 des 15 membres de la commission et de 3 suppléants. Après avoir pris connaissances des informations de la Municipalité, notre commission s'est attelée à la répartition de ses membres au sein des sous-commissions par dicastère de l'administration communale. Chacun des membres a indiqué ses souhaits, ainsi que les 2 membres excusés qui les avaient transmis aux autres participants avant la séance. Non sans quelques "coups de sacs" pour placer tous nos "jetons", une répartition a été déterminée selon les origines politiques, en veillant si possible à ce que les présidences de sous-commission tournent, que les nouveaux se retrouvent avec des personnes aguerries et en évitant les conflits d'intérêt.

Les commissaires sont nommés comme suit :

Présidence	Yves MENETREY (PLR)
Administration générale, culture et promotion (AGCP)	Présidence : Rita WYSS (EM) Membre : Edith Magali BARBLAN (SPI)
Finances, assurances, informatique et contrôle de gestion (FAIG)	Présidence : Philippe BECK (Verts) Membre : Romain BLUM (UDC)
Sécurité publique et protection de la population (SP3)	Présidence : Pierre Marc BURNAND (PLR) Membre : Jean Victor NZIKOU (SPI)
Patrimoine (PAT)	Présidence : Katharina DELLWO BAUER (SPI) Membre : Eva FROCHAUX (EM)
Infrastructures, énergies et espaces publics (IEEP)	Présidence : Claudine DIND-PERROCHET (Verts) Membre : Pierre TONDA (SPI)
Jeunesse, sécurité sociale et logement (JSSL)	Présidence : Sacha FEHLMANN (PLR) Membre : Jean-Claude GOY (SPI)
Aménagement du territoire et développement durable (ATD2)	Présidence : Jacques-Alain DUFAUX (PLR) Membre : Magali ZUGER (SPI)

Les suppléants sont : Mmes Christine DUBOCHET (Verts), Béatrice GENOUD-MAURER (PLR) et Catherine HODEL (EM) et MM. Philippe DERIAZ (SPI) et Emmanuel GENTON (UDC).

La Commission de gestion s'est réunie à sept reprises, les 21 janvier, 26 février, 18 mars, 16 et 24 avril, 6 et 27 mai 2013. Une huitième séance était initialement prévue fin avril, toutefois l'avancement de nos travaux en sous-commission n'a pas coïncidé avec cette réservation. Le travail prévu à cette date a été renvoyé à la séance suivante du 6 mai, ce qui nous amena à faire une double séance.

Malgré ces aléas, la Commission de gestion est toujours l'occasion de visites fort enrichissantes pour les participants. Ainsi, nous avons pu partager de bons moments lors d'une excursion sur le lac avec le sauvetage de Morges (le 15 mai) et à la découverte de la nature et des produits du terroir des alpages de la commune à la Vallée de Joux (1er juin). L'ensemble de la commission remercie cordialement nos hôtes pour leur accueil à l'occasion de ces deux visites.

La visite des installations d'alimentation en eau potable du Morand a été malheureusement annulée, faute d'une participation suffisante. Le service incendie (ex SISCUM), intégré au sein du SIS Morget depuis le 1er janvier 2012, présentera ses activités aux commissaires de l'association intercommunale.

1 GENERALITES

La mission de notre commission consiste à contrôler l'activité de l'administration communale, de la Municipalité et des collaborateurs de la Commune pour l'année précédente. Afin de vérifier ce bon fonctionnement, chacune des sous-commissions procède à des visites et entretiens.

Entre notre première séance et mi-février, l'ensemble des commissaires et suppléants ont reçu par voie électronique (ou en format papier pour ceux qui en ont fait la demande au greffe) les différents chapitres du rapport de gestion 2012 et la liste des vœux en suspens. Les organigrammes par dicastère nous ont été transmis de la même manière à fin février.

Sur cette base, et avec la liste des disponibilités des membres de la Municipalité, les sept sous-commissions ont pu définir leur propre programme de rendez-vous et leur liste de questions. Toutefois, la transmission assez tardive des organigrammes ne facilite pas la démarche pour les nouveaux commissaires qui découvrent l'exercice pour la première fois.

Vœu N° 1 de la CoGest 2012 :

Que la Municipalité établisse et transmette les organigrammes par dicastère dès la première séance plénière. Ces documents, ainsi que les disponibilités des membres de la Municipalité, sont nécessaires à l'organisation des sous-commissions.

2 SEANCES DE COMMISSION

L'ensemble de nos séances se sont déroulées dans un esprit convivial et ouvert. Chacun a eu l'occasion de transmettre les questions qui lui sont apparues à la lecture des chapitres du rapport de gestion, questions qui ont été adressées aux responsables des dicastères par les sous-commissions.

Nos agendas respectifs étant forts chargés, aucune de nos séances ne s'est tenue en présence de l'ensemble des quinze commissaires. Ces absences, toutes excusées, n'ont toutefois pas porté préjudice à notre travail et à nos discussions. Ceci a néanmoins demandé une "savante" répartition des débats de la part de votre serviteur.

Nous avons par contre connu quelques soucis de locaux. Les travaux en cours à l'Hôtel-de-Ville induisent des complications d'accès aux salles. En effet, nous nous sommes retrouvés à plusieurs reprises devant une salle des Pas Perdus fermée à clef, nous obligeant à "chasser" les ultimes employés encore présents dans le bâtiment pour nous ouvrir. La commission comprend très bien l'objectif sécurité vis-à-vis du chantier, mais déplore toutefois que les besoins d'accès aux salles n'aient pas été mieux pris en considération, les dates des séances étant connues à l'avance. A noter pour finir que malgré la pré-réservation d'une salle pour chacune de nos réunions, nous avons dû, lors de la séance du 24 avril, nous déplacer au dernier moment dans une petite salle non adaptée à la taille de notre commission. Ces quelques aléas ont alimenté les discussions de début de séance, sans pour autant porter à conséquence sur notre travail.

3 SEANCE COMMUNE AVEC LA COMMISSION DES FINANCES

Conformément au règlement du Conseil, les Commissions de gestion et des finances doivent se réunir pour une séance commune.

Exercice raté pour cette année. En effet, cette réunion nécessite que la Commission des finances ait en main les comptes de l'année précédente. Ce document leur a été remis à mi-avril. A partir de cette échéance, nous n'avons malheureusement pas réussi trouver une date commune permettant de rassembler nos deux commissions. Le calendrier 2013 chargé en jours fériés du mois de mai ne nous a pas facilité la tâche.

La rencontre physique ne pouvant avoir lieu, nous avons opté pour l'échange d'information par messagerie. Tous les commissaires, de la CoGest et de la CoFin, ont reçu les listes respectives des sous-commissions, ce qui a permis à chacun de s'échanger questions et demandes.

4 VŒUX EN SUSPENS

Dans le cadre de l'analyse du rapport de gestion 2012, chaque sous-commission a passé en revue les vœux en suspens selon la liste communiquée par la Municipalité. Les différents rapports des sous-commissions traitent de ceux-ci par dicastère concerné. Toutefois, l'un d'entre eux est relatif à l'ensemble de l'administration communale. Il s'agit du vœu N° 27 – 2010 : *Que la Municipalité prévoie sur le nouveau site Internet, sous Dicastère Patrimoine, sécurité des bâtiments publics, respectivement des bâtiments scolaires, de faire figurer le concept de sécurité.*

A fin 2012, la Municipalité indique dans le rapport de gestion que le vœu est rempli, les informations ayant été mises en ligne, et propose son classement. La commission est revenue sur ce point dans ses questions et constate que la pertinence et la cible des informations ne correspondent pas tout à fait aux attentes initiales (voir rapport de la sous-commission FAIG). Les informations accessibles à tout public sont d'ordre général et les informations spécifiques à la sécurité des bâtiments exclusivement au personnel de l'administration. Par ce deuxième aspect, le vœu est rempli, le classement du vœu de 2010 est accepté.

Toutefois la commission émet un nouveau vœu élargi à l'ensemble des usagers concernés, qu'ils soient employés de l'administration ou simples visiteurs. La sécurité est un domaine sensible, surtout pour un bâtiment qui reçoit du public. Le personnel doit savoir comment réagir en cas de "pépins" et les visiteurs sont en droit de recevoir des indications claires et efficaces sur le comportement à avoir. Ces éléments ne s'improvisent pas ! Dès lors, la mise en place d'un concept de sécurité est obligatoire. Il doit se traduire en directives et processus documentés, connus de toutes les personnes impliquées et régulièrement exercés pour en valider l'efficacité. Par ailleurs, une signalétique ad hoc doit être mise en place dans les bâtiments. La commission s'est penchée sur cet aspect et constate malheureusement que cela n'est pas en place partout où il le faudrait (voir rapport de la sous-commission JSSL).

Vœu N° 2 de la CoGest 2012 :

Que la Municipalité assure la mise à jour et la diffusion (in situ et sur Internet) du concept de sécurité des bâtiments publics et instruise les usagers.

5 CONCLUSION

Notre travail en tant que Commission de gestion ne peut se réaliser qu'avec l'engagement de l'ensemble de membres, œuvrant avec conscience et collaboration, hors clivage politique. Chaque commissaire doit avoir la liberté de poser les questions qu'il souhaite et doit respecter l'avis des autres membres de la commission, exercice réussi cette année.

Nous remercions chaleureusement les collaborateurs, les chefs de service et les municipaux pour leur disponibilité et leur persévérance à répondre à l'ensemble de nos questions, pour l'accueil au sein de leur service et sur les nombreux sites visités et pour les réponses qui nous ont été fournies nous permettant de comprendre les missions et tâches confiées à l'administration de notre commune.

La Commission de gestion 2012 a émis un certain nombre de vœux. Nous souhaitons vivement que ceux-ci soient mis en œuvre dans les meilleurs délais. Elle vous propose, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- après avoir pris connaissance et étudié :
  - le rapport de la Municipalité sur la gestion 2012,
  - le rapport général de la Commission de gestion 2012,
  - les rapports de chacune des sous-commissions à la gestion,
  - les comptes 2012,

décide :

1. de donner décharge à la Municipalité pour la gestion administrative de l'année 2012;
2. de remercier la Municipalité pour la bonne gestion des biens de notre commune;
3. de remercier l'ensemble des collaborateurs qui ont participé, avec les autorités, à l'entretien et au maintien de notre patrimoine ainsi qu'aux diverses tâches administratives;

4. de prier la Municipalité de réaliser les vœux de la Commission de gestion acceptés par le Conseil, ainsi que ceux encore en suspens émis les années précédentes;
5. de donner décharge à la Commission de gestion de son mandat.

Pour la Commission de gestion
2012
Le président

Yves Menétrey

Rapport présenté au Conseil communal en séance du 26 juin 2013.